

Berne, le 20 Janvier 1891.

M

A l'occasion de la Conférence internationale de Berlin relative à la protection des ouvriers, Conférence qui a marqué une étape importante vers la solution du problème, divers participants à cette réunion ainsi que d'autres personnes se sont convaincus de l'utilité qu'il y aurait à ce que les particuliers qui s'intéressent à la cause la prissent aussi en mains d'une manière générale.

Pour cela, un moyen efficace a paru être la formation de Comités composés d'hommes qui, grâce à l'influence et à la considération dont ils jouissent, seraient en état d'appuyer un mouvement effectif en faveur du progrès social dont il s'agit. De tels Comités devraient être créés dans le plus grand nombre possible de pays; ils devraient chercher leur cohésion et leur force dans les relations qu'ils entretiendraient entre eux, et prévoir spécialement des Congrès internationaux de caractère privé.

Afin de donner suite à cette idée, les soussignés se sont constitués en Comité suisse d'initiative, se réservant, le cas échéant, de s'adjoindre d'autres personnes.

Les soussignés sont d'avis que, pour engager le mieux possible l'action projetée, il faudrait réunir prochainement un Congrès international sans caractère officiel, et ils se proposent d'en convoquer un à Berne pour la fin de septembre de l'année courante.

Sans vouloir dès maintenant en fixer le programme, ils estiment que, dans tous les cas, les points suivants pourraient faire l'objet des délibérations de cette première réunion:

- 1° Rapports sur les mesures prises dans les divers Etats, en matière de protection des ouvriers, depuis la Conférence de Berlin.
- 2° Rapports sur quelques-uns des sujets les plus actuels concernant cette protection.
- 3° Discussion relative à l'opportunité de créer une Union internationale dans le but indiqué, avec sections dans chaque Etat.
- 4° Discussion relativement à la création d'un organe spécial de publicité, ou à l'adoption, comme organe, d'un journal déjà existant.

Les soussignés adressent le présent appel en première ligne à toutes les personnes qu'ils croient sympathiques aux efforts tendant à améliorer le sort des popu-



lations ouvrières, et disposées à prêter leur concours à cette œuvre généreuse. Ils vous prient en conséquence de vouloir bien provoquer aussi dans votre pays, pour discuter la question, une réunion des personnes s'intéressant à la cause, et de prendre part à la création de Comités d'action. Dès que de tels Comités seraient formés, les soussignés se mettraient en rapports avec eux pour arrêter les voies et moyens de réaliser pratiquement l'idée qui nous occupe, ainsi que pour fixer les détails d'organisation du Congrès de Berne.

Afin de pouvoir se rendre compte de l'accueil fait à leur initiative, les soussignés vous prient encore de vouloir bien leur faire connaître, dans le plus bref délai possible, si vous l'approuvez et si vous êtes disposé à contribuer à l'organisation de Comités, dans le sens exposé plus haut.

Agréés, M _____, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Comité suisse d'initiative
pour une Union internationale en matière de protection ouvrière:

A. Deucher, Conseiller fédéral. N. Droz, Conseiller fédéral.
E. Blumer, Landammann. D^r Kaufmann, Secrétaire de Département.
D^r Schuler, Inspecteur des fabriques.